Informations de base

1998/0182(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "l'innovation et la participation des PME" **Subject** 3.45.02 Petites et moyennes entreprises (PME), artisanat 3.50.02.01 Programme-cadre CE, UE 3.50.04 Innovation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR)	28/04/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GHILARDOTTI Fiorella (PSE)	01/09/1998
RELA Relations économiques extérieures	MALERBA Franco E. (PPE)	23/07/1998
DEVE Développement et coopération	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE)	25/06/1998
FEMM Droits de la femme	KARAMANOU Anna (PSE)	25/06/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2158	1999-01-25
Recherche	2123	1998-10-13
Recherche	2109	1998-06-22
Recherche	2154	1998-12-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/06/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0305	Résumé
22/06/1998	Débat au Conseil		
15/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/1998	Débat au Conseil		
26/11/1998	Vote en commission		Résumé
26/11/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0456/1998	
14/12/1998	Débat en plénière		
25/01/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0182(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 130I-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/10323

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0456/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0005	26/11/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0730/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0026-0109	15/12/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0305	10/06/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1140/1998 JO C 407 28.12.1998, p. 0123	10/09/1998	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1999/0172
JO L 064 12.03.1999, p. 0091 Résumé

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "l'innovation et la participation des PME"

1998/0182(CNS) - 15/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Dans la foulée de l'accord de conciliation sur le 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration pour la période 1998-2002, le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Elly PLOOIJ-VAR GORSEL (ELDR, NL) sur le programme spécifique de RDT dans le domaine "Promouvoir l'innovation et encourager la participation des PME". Le Parlement a fait sienne une proposition de la Commission concernant la répartition des montants sur deux périodes: un montant pour la période 1998-1999 (78 millions d'écus), un autre pour la période 2000-2002 (285 millions d'écus), soit un total de 363 millions d'écus. Le Parlement a particulièrement insisté sur la nécessité de tenir compte de la politique communautaire d'égalité des chances lors de l'application du programme.

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "l'innovation et la participation des PME"

1998/0182(CNS) - 10/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) dans le domaine "Promouvoir l'innovation et encourager la participation des PME". CONTENU: en vue de la mise en oeuvre du cinquième programme-cadre de RDT, la Commission propose d'arrêter un programme spécifique relatif au thème "Promouvoir l'innovation et encourager la participation des PME" pour la période 1998-2002. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 350 millions d'écus (73,8 millions d'écus pour la période 1998-1999; 276,2 millions d'écus pour la période 2000-2002). L'objectif stratégique du programme est d'améliorer l'impact économique et social des actions de recherche en assurant une meilleure diffusion et une meilleure exploitation des résultats, une participation satisfaisante des PME ainsi que le transfert et la diffusion des technologies provenant des différentes sources, compte tenu des besoins des consommateurs et des utilisateurs. Les activités porteront essentiellement sur les aspects suivants: guichet unique pour la participation des PME; instruments de soutien et d'assistance; intelligence économique; réseau européen pour la promotion de la recherche et de l'innovation; services électroniques d'information; propriété intellectuelle; accès au financement privé de l'innovation; mécanismes facilitant la création d'entreprises innovantes.

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "l'innovation et la participation des PME"

1998/0182(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration dans le domaine "Promotion de l'innovation et encouragement de la participation des PME" (1998-2002). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/172/CE du Conseil

CONTENU: l'objectif du programme est de promouvoir des activités d'innovation contribuant à l'exécution du premier plan d'action pour l'innovation ainsi que d'encourager les PME à jouer un rôle plus actif et de faciliter leur participation au 5ème programme-cadre de RDT. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 363 millions d'euros (78 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 285 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros): - promotion de l'innovation: 119 - encouragement à la participation des PME: 44 - activités communes innovation/PME: 200.